



n° 9 – 31/10/2013

Intersyndicale de l'ONCFS

FICHE ACTION : **« Application stricte de la fiche métier »** **Mode d'emploi**

QUOI ?

Dans le cadre du mouvement intersyndical et des actions engagées, l'une d'entre elles est de respecter la stricte application des fiches métiers.

QUI ?

Cette action concerne les agents sous statut de 1998, quelles que soient leurs catégorie et filière.

OÙ ?

Que ce soit au sein d'une direction fonctionnelle ou opérationnelle, dans un CNERA, dans une DIR ou toute autre implantation, vous êtes concernés.

QUAND ?

Dès que vous en ferez part et jusqu'à l'interruption du mouvement intersyndical.

COMMENT ?

Référez-vous à la fiche métier qui correspond au poste que vous occupez (Voir le référentiel métiers de l'ONCFS).

Attention : dans certains cas vos fonctions ne sont pas en adéquation avec votre catégorie. Alors il faut bien prendre en compte votre catégorie (ex. un adjoint administratif réalisant des tâches d'un secrétaire administratif ou inversement).

Comparez alors cette fiche métier avec votre fiche de poste. Si vous n'avez pas de fiche de poste, comparez avec les tâches que vous réalisez (éventuellement prendre en référence votre entretien d'évaluation).

Dans un mail précisant que dans le cadre des actions de l'intersyndicale, vous mettez dorénavant en application l'action « application stricte de la fiche métier », vous listez les tâches que vous ne réaliserez plus et celles que vous continuerez à faire, même si ce n'est que quelques tâches.

Mettez en destinataire de ce mail votre hiérarchie, vos collègues avec qui vous travaillez, la DRH ONCFS, la DG ONCFS et l'intersyndicale.

Pour toutes difficultés que vous rencontreriez pour l'exécution de cette action, vous pouvez contacter l'intersyndicale par mail (intersyndicale.pnt@oncfs.gouv.fr).

COMBIEN ?

Plus nous serons nombreux à réaliser cette action, plus le fonctionnement de l'établissement sera perturbé.

POURQUOI ?

Nous savons très bien que notre cible n'est pas l'ONCFS, mais le MEDDE et la Fonction publique. Pour les atteindre nous sommes dans l'obligation de passer par cette phase.

**Plus que jamais,
gardons une mobilisation forte !!!!**

Signez la pétition : <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2013N42829>